



Innogouv

Gouvernance, innovation et performance durable des coopératives vinicoles françaises



Première approche quantitative globale



Les synthèses d'Innogouv n° 2
Novembre 2025



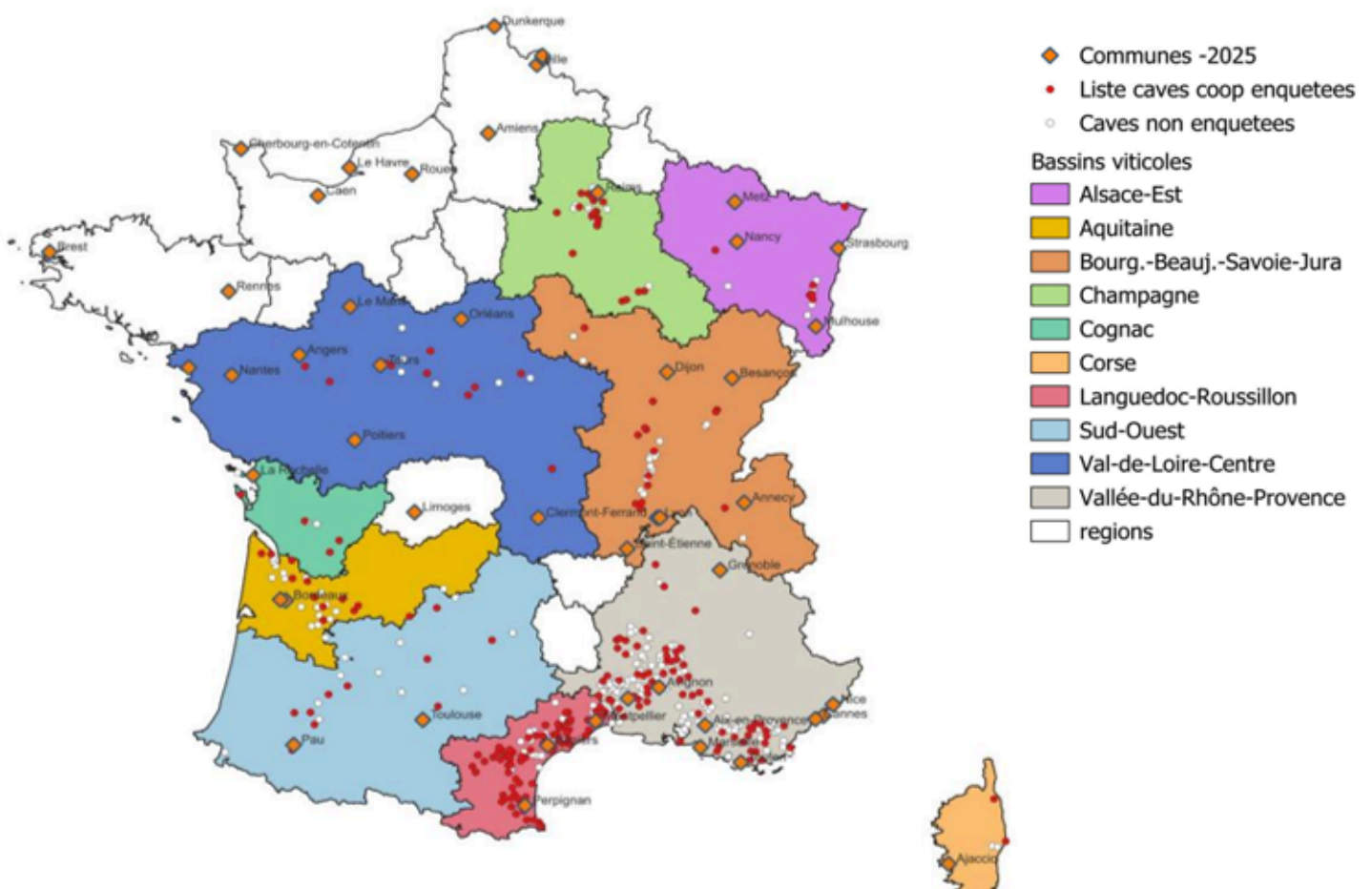
Une étude quantitative sur l'ensemble des vignobles français

En France, les coopératives vinicoles représentent, selon les années, entre 40 et 45 % de la production. S'appuyant sur un modèle de gouvernance démocratique, elles ont des capacités d'innovation très variables, qui peuvent être source de compétitivité et de durabilité.

Le projet INNOGOUV, financé par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), vise à mieux comprendre comment la **gouvernance** des coopératives vinicoles est susceptible de contribuer au développement **d'innovations aussi bien technologiques qu'organisationnelles** et dans quelle mesure ces innovations peuvent influencer leur **performance durable**. Ces recherches doivent permettre d'aider les professionnels à relever le défi d'une gouvernance tournée vers l'innovation pour améliorer la durabilité aussi bien en amont qu'en aval.

Nous présentons ici les premiers résultats de l'étude quantitative, réalisée en 2024 et 2025. L'enquête a porté sur les caves coopératives françaises, en excluant celles à vocation purement de prestation de services (principalement en Champagne). Au total, 416 coopératives ont été contactées, soit plus de 90 % de la population potentielle (446). **L'échantillon final comprend 218 coopératives, sélectionnées de manière représentative par bassin de production et par quartile de taille**, afin d'assurer une couverture équilibrée du territoire et des profils de caves.

Figure 1 : Répartition des caves coopératives enquêtées par bassin de production



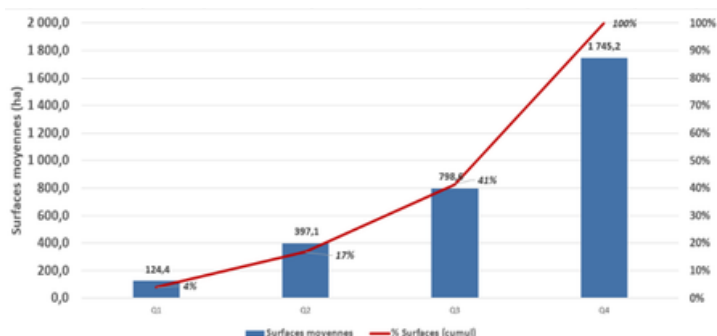
Source : étude quantitative INNOGOUV 2024-2025

La situation économique des coopératives vinicoles : une assez grande hétérogénéité structurelle

L'analyse des données recueillies auprès des 218 caves coopératives enquêtées permet de dresser un premier panorama structurel du secteur. Les résultats mettent en lumière des **contrastes marqués entre bassins de production**, tant au regard des surfaces cultivées et des volumes produits que du chiffre d'affaires et des modes de commercialisation.

En moyenne, une cave coopérative couvre environ 740 ha (récolte 2022). Mais, l'échantillon d'enquête met en évidence de fortes disparités. En effet, les caves du premier quartile ne concentrent que 4% des surfaces totales et disposent, en moyenne, de moins de 125 ha, tandis que celles du dernier quartile représentent 59% des surfaces totales et dépassent 1 700 ha de moyenne.

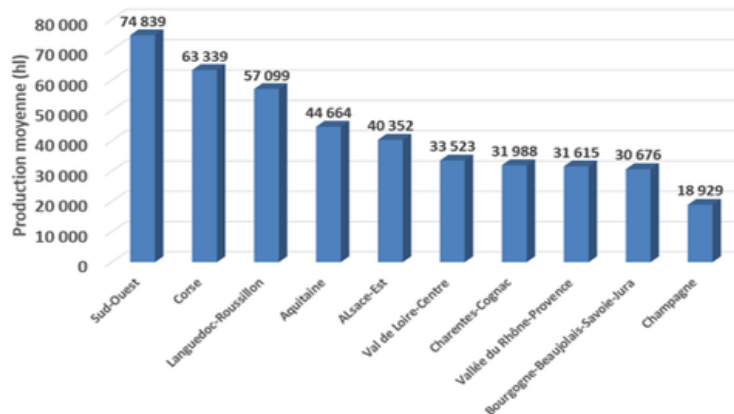
Figure 2 : Moyenne par quartile et cumul des surfaces des caves coopératives enquêtées - Récolte 2022



Source : étude quantitative INNOGOUV 2024-2025

Le volume moyen de production en 2022 s'élève légèrement au-dessus de 43 000 hl, avec de fortes différences par bassin. Les données déclarées par les caves enquêtées montrent que le bassin Sud-Ouest atteint près de 75 000 hl de moyenne par cave, alors que le volume de production moyen est de 57 000 hl en Languedoc-Roussillon et de seulement 19 000 hl en Champagne. La production moyenne par cave des autres bassins se situe entre 30 000 et 45 000 hl pour la même période. Les données pluriannuelles issues de Douanes et Droits Indirects permettront ultérieurement d'étudier l'évolution de ces disparités dans le temps.

Figure 3 : Production moyenne par coopérative et par bassin des caves enquêtées - Récolte 2022



Source : étude quantitative INNOGOUV 2024-2025

Le chiffre d'affaires (CA) moyen des caves coopératives de notre échantillon, pour l'exercice 2022-2023, s'établit à **un peu moins de 11 M€**. Dans la tranche de moins de 5 M€ de CA, plus de 80 caves, soit près de 40% de la population enquêtée, ne représentent que 9% du CA total. Par ailleurs, 48% du CA est réalisée par les caves de plus de 20 M€ qui ne représentent que 12,4% de la population. Cette répartition souligne une structure dominée par de nombreuses « petites » coopératives aux côtés de quelques grandes caves. Ce constat est important pour la suite de l'analyse. En fait, la taille économique d'une cave coopérative conditionne en bonne partie sa capacité à embaucher des directeurs qualifiés, à organiser des formations pour les administrateurs, à investir dans l'innovation, à ou encore à mettre en place des démarches de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE).

Figure 4 : Répartition du nombre de coopératives et cumul de chiffre d'affaires par tranche des caves enquêtées - Exercice 2022/2023



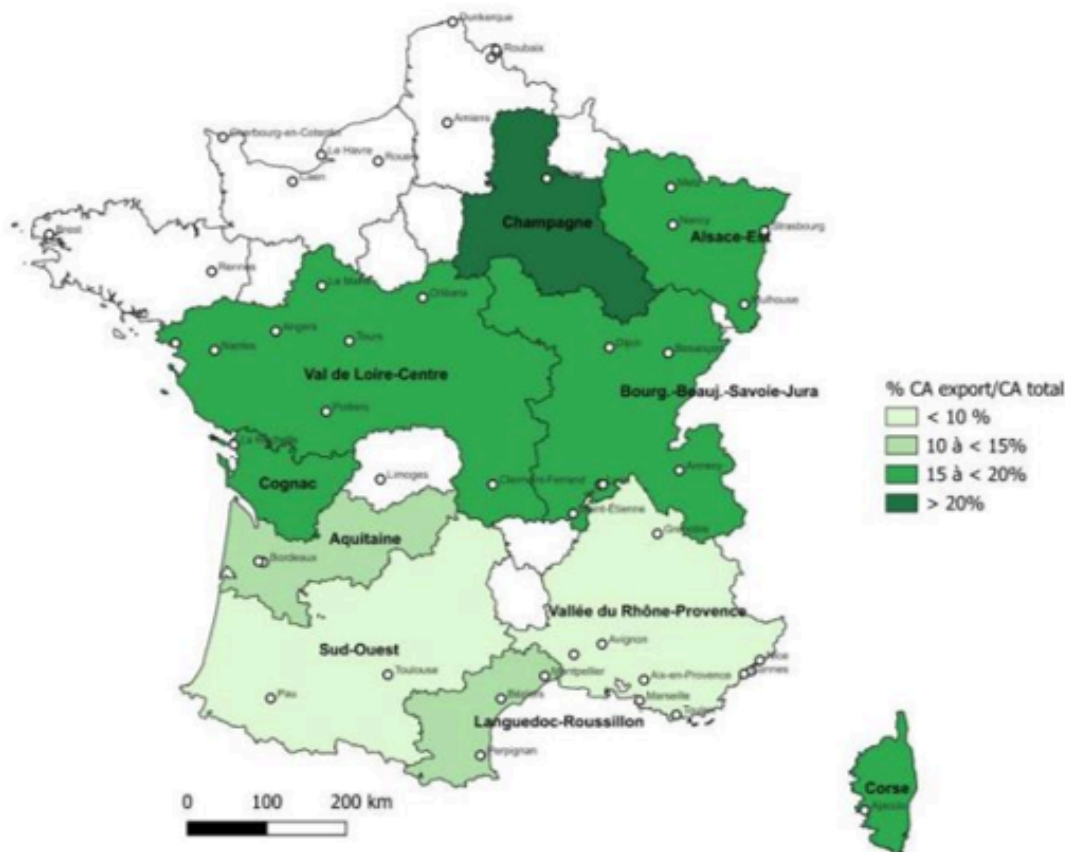
Source : étude quantitative INNOGOUV 2024-2025

En termes de type de commercialisation, le CA des caves de notre échantillon se répartit presque à égalité entre vins conditionnés et vins commercialisés en vrac. **L'exportation**, un des facteurs majeurs de compétitivité sur le marché, représente en moyenne 13,2% du CA des coopératives enquêtées. Elle **représente 22,1% du chiffre d'affaires global de l'ensemble des caves enquêtées**. Le bassin **Champagne** présente le **taux d'export le plus important**, avec une moyenne de 23,3% du chiffre d'affaires par cave réalisé à l'export. Le **taux d'export moyen** en Vallée du Rhône Provence est de 9% et celui du **Sud-Ouest** de **5,9%**. Dans un contexte où les marchés export font face à des pressions croissantes, notamment le recul du marché chinois et les droits de douanes américains,

cette dépendance partielle à l'export constitue à la fois un atout de compétitivité et un facteur de vulnérabilité stratégique pour les caves coopératives.

L'analyse révèle enfin de **grandes différences en matière d'irrigation**. Ainsi, celle-ci est inexistante dans les vignobles septentrionaux (Champagne, Alsace, Val de Loire, Bourgogne, notamment) où elle n'est ni nécessaire ni autorisée. À l'inverse, **elle dépasse 20 % des surfaces des caves enquêtées en Languedoc-Roussillon et en Corse**. Elle se situe entre 10 % et 20 % des surfaces en Vallée du Rhône-Provence et Sud-Ouest. Cela nous interroge sur l'avenir à moyen terme des vignobles méridionaux et des coopératives viticoles qui structurent ces territoires viticoles.

Figure 5 : Répartition du taux d'exportation des caves coopératives enquêtées par bassin de production - Exercice 2022/2023 (récolte 2022)



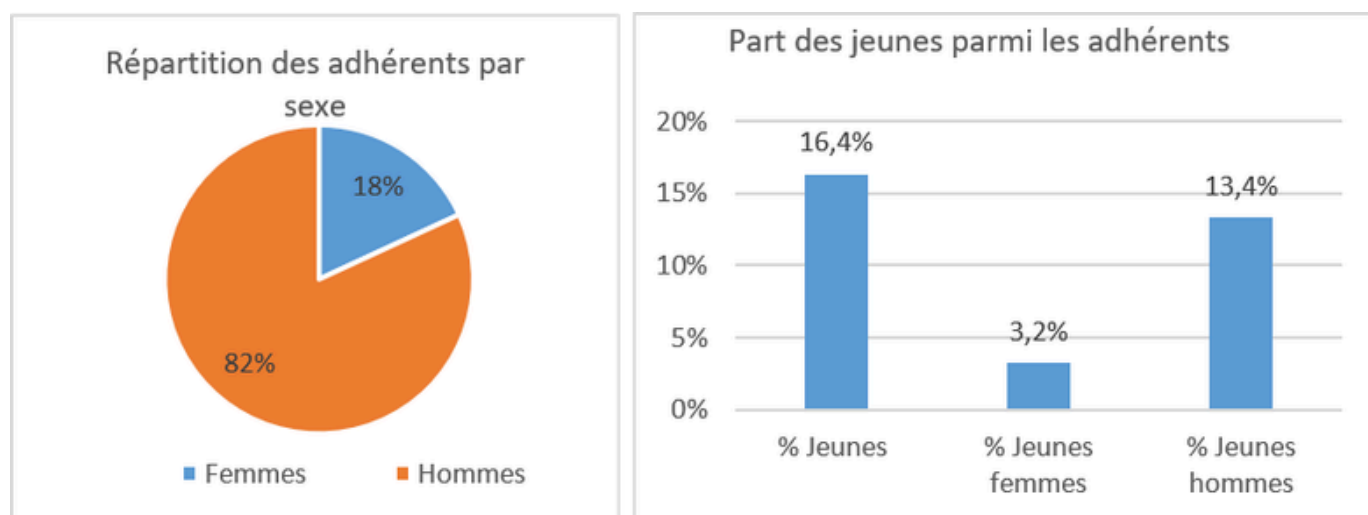
Source : étude quantitative INNOGOUV 2024-2025

Un sociétariat en quête de renouvellement et de diversité

Sur près de **30 000 adhérents** recensés dans notre enquête, seulement **16% ont moins de 40 ans** et **18 % sont des femmes**, toutes tranches d'âge confondues. Si la proportion de jeunes femmes (moins de 40 ans) n'atteint que 3 % de

l'ensemble des adhérents, ces dernières représentent tout de même près de 20% des jeunes adhérents, ce qui est supérieur au taux de présence des femmes dans l'ensemble du sociétariat.

Figure 6 : Répartition par sexe et place des jeunes parmi les adhérents



Source : étude quantitative INNOGOUV 2024-2025

Ces proportions reflètent en partie la réalité du tissu agricole et viticole français. Selon le Recensement agricole (RA) 2020, 130 200 femmes sont à la tête d'une exploitation agricole en France métropolitaine, soit 26 % de l'ensemble des chefs d'exploitation et coexploitants. La viticulture figure parmi les filières où elles sont les plus présentes, soit 16,1% (Agreste, 2024). Du côté du renouvellement générationnel, les exploitants de moins de 40 ans représentent environ 20 % des chefs d'exploitation, une part stable entre 2010 et 2020, mais dont l'effectif diminue (recul de 18 % du nombre total d'exploitants) (Agreste, 2022).

Cela confirme aussi les observations des répondants à notre enquête. En effet, 50 % d'entre eux ont affirmé ne pas avoir perçu de rajeunissement des adhérents ces cinq dernières années et 70 % n'ont pas constaté de féminisation significative parmi les adhérents. Il faut toutefois nuancer notre propos car il existe une certaine variabilité d'un bassin de production à l'autre : la Champagne se caractérise par une proportion très importante de femmes exploitantes (34,8%), alors que le Val de Loire-Centre concentre bien plus de jeunes adhérents (28,9%).

Une gouvernance encore assez peu inclusive et ouverte, mais très participative en interne

Nos analyses montrent une **gouvernance largement masculine et senior**. En effet, seulement 3,3% des coopératives vinicoles enquêtées sont présidées par des femmes. En outre, parmi les présidents de caves, seuls 7,8% sont des jeunes. **L'âge moyen des présidents est d'ailleurs de 54 ans.**

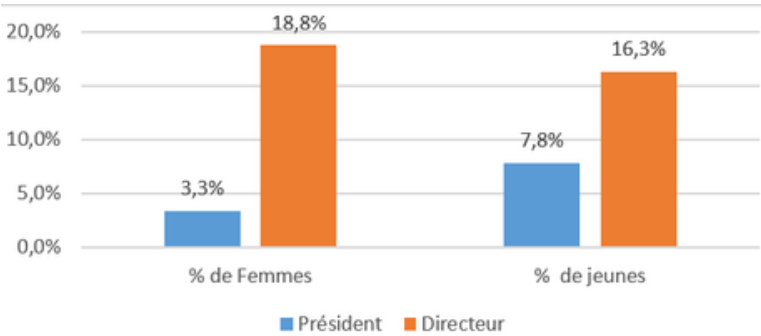
Cette analyse montre une présidence peu diverse en termes d'âge et de genre. D'après les professionnels et nos observations, les jeunes ne sont pas toujours prêts à s'impliquer dans les coopératives en début de carrière. Ils privilégient leur vie personnelle et familiale avant de s'engager plus tardivement dans ces structures (Purseigle, 2003).

Contrairement à la présidence, poste d'élu, réservé aux vignerons coopérateurs, la direction générale est un poste salarié, ouvert au marché du travail. Cette différence de mode de désignation se traduit par un profil légèrement plus féminisé et plus jeune.

A la différence de la fonction de présidence qui est obligatoire, celle de directeur/directrice ne l'est pas. Aussi, compte tenu de la faible taille de nombreuses caves (voir plus haut), 24,3% d'entre elles se trouvent sans directeur. Cependant, la tendance générale reste la même.

La direction est toujours très largement dominée par les hommes seniors (81,2%). L'âge moyen des directeurs est de près de 50 ans. Les femmes n'occupent donc que 18,8% des fonctions de direction. Il faut toutefois noter que les métiers techniques de la filière se féminisent, les promotions d'œnologues ayant atteint la parité ces dernières années (Orenbuch, 2023). Quant aux jeunes, ils concentrent 16 % des postes de direction.

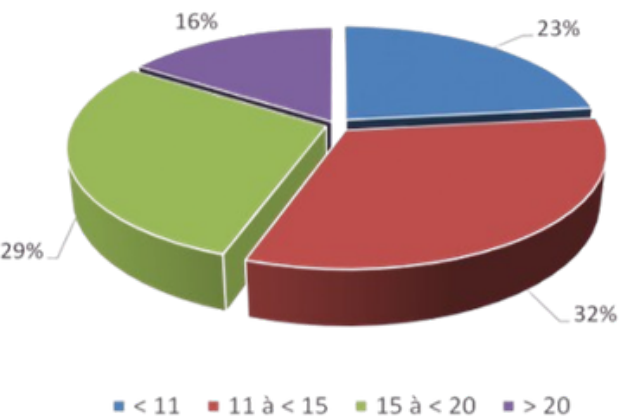
Figure 7 : Taux de présence aux fonctions de présidence ou de direction des femmes et des jeunes au sein des caves coopératives enquêtées



Source : étude quantitative INNOGOUV 2024-2025

Avec une moyenne de 14 administrateurs, la taille des conseils d'administration varie sensiblement selon la coopérative. 23% des caves enquêtées ont des conseils resserrés, à moins de 11 membres. Près d'un tiers ont un conseil comptant entre 11 et 15 membres. Enfin, seulement 16 % des caves dépassent 20 administrateurs.

Figure 8 : Répartition du nombre de caves coopératives enquêtées par tranche de taille de conseil d'administration



Source : étude quantitative INNOGOUV 2024-2025

Seules 35% des caves déclarent inviter plus ou moins régulièrement des parties prenantes externes aux réunions de conseil d'administration. « L'entre-soi » domine donc, d'autant plus que le statut d'administrateur externe n'existe pas dans les coopératives agricoles. Le droit de vote y est réservé aux agriculteurs élus en tant qu'administrateurs. Ici, **les femmes représentent 11,3 % des administrateurs et les jeunes 19,5 %**. On voit donc qu'il y a une sous-représentation des femmes administratrices par rapport au sociétariat car peu de politiques volontaristes existent en la matière. Les femmes ont ainsi du mal à trouver leur place dans cet univers très masculin. Pour ce qui est des jeunes, ils sont plutôt sur-représentés. En effet, les stratégies d'incitation à leur implication sont assez répandues : groupes ou commissions jeunes, administrateurs stagiaires, entre autres.

Le rôle des commissions, associant le plus souvent administrateurs, adhérents et salariés, est donc **particulièrement important pour la vie démocratique** de la coopérative. La plupart du temps, il ne s'agit pas de prendre des décisions, mais de réfléchir collectivement et de manière plus ouverte qu'en conseil d'administration, à des projets futurs, à des améliorations de fonctionnement. Leur rôle participatif et cognitif est crucial. **Plus de 68% des caves enquêtées ont mis en place des commissions**, majoritairement orientées vignoble, communication-vente directe et investissements.

Des innovations technologiques et organisationnelles de plus en plus répandues

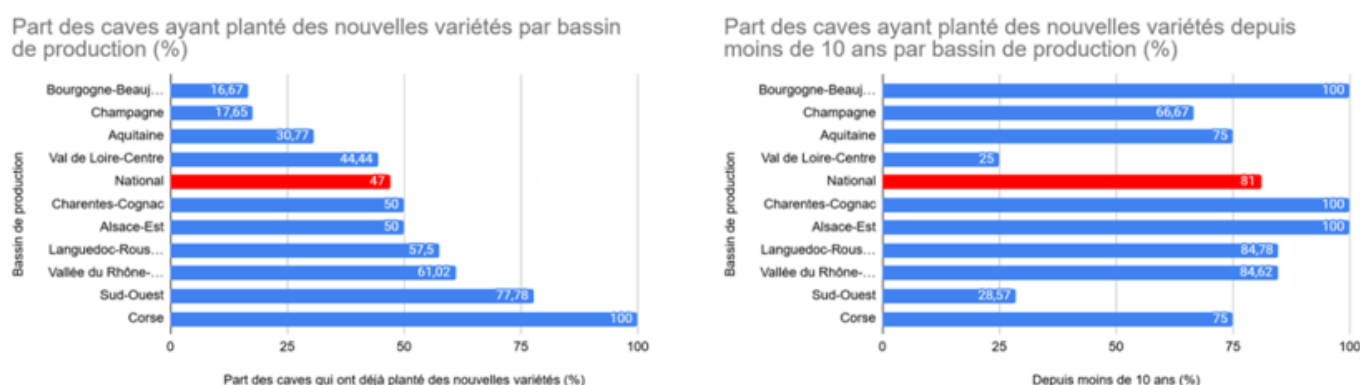
L'innovation variétale, facteur clé de résilience par rapport au changement climatique

L'innovation variétale est « une activité incrémentale utilisant et produisant des biens communs (les « ressources génétiques ») et reposant largement sur des mécanismes biologiques dépassant la seule intentionnalité de l'inventeur, notamment parce qu'elle joue sur les recombinaisons entre des centaines de gènes. activité, est définie » (Bonneuil et al., 2006, p. 35). Dans cette synthèse, elle concerne l'introduction et le développement de variétés qui semblent plus adaptées au changement climatique ou de variétés résistantes aux maladies.

Qu'elles soient véritablement nouvelles ou plus anciennes, nous les appelons « nouvelles variétés » dans les lignes qui suivent. Après la phase d'amélioration qualitative de l'encépagement des vignobles méridionaux, au cours des années 1980, 1990 et 2000 (cépages bordelais et bourguignons notamment), une nouvelle phase d'innovation démarre à présent en matière de durabilité (résilience climatique, protection de l'environnement). **Le changement climatique a un impact significatif sur l'activité viti-vinicole pour 95 % des caves enquêtées.** Toutefois, la perception de l'impact varie selon les bassins de production (voir Figure 9).

Au niveau national, les caves enquêtées soulignent **l'impact du changement climatique** sur les **trois aspects clé** que sont, par ordre d'importance, **le rendement au vignoble, le cycle de développement de la vigne et la date de maturité.** Cependant, la perception de ces impacts varie selon les régions. En Champagne, le cycle de développement de la vigne et la date de maturité apparaissent plus affectés, alors que, dans les régions plus méridionales, comme l'Aquitaine et le Languedoc-Roussillon, le rendement est l'élément le plus mis en avant.

Figure 9 : Part du nombre de caves coopératives enquêtées ayant planté des nouvelles variétés, dont part depuis moins de 10 ans, par bassin de production

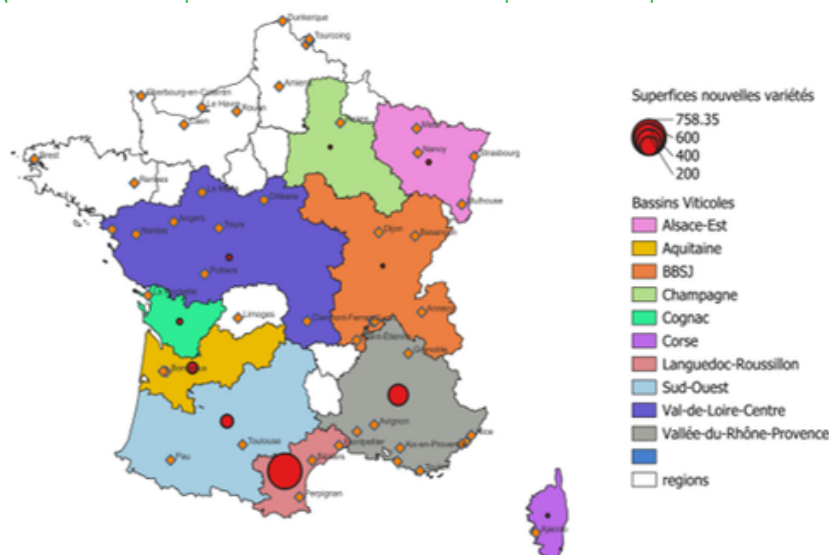


Source : étude quantitative INNOGOUV 2024-2025

La plantation de nouvelles variétés est une mesure d'adaptation clé pour les coopératives viticoles. **Au niveau national, 47 % des caves enquêtées ont déjà planté de nouvelles variétés**, avec des variations significatives selon les vignobles. Ainsi, 77 % des caves du Sud-Ouest ont adopté de nouvelles variétés, contre seulement 17 % en Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura. **Parmi les caves ayant planté de nouvelles variétés, 81% l'ont fait depuis moins de dix ans,**

indiquant une tendance récente. La superficie totale plantée atteint 1 287 ha, avec une moyenne de près de 12 ha par cave et une médiane de 5 ha. Cela représente **moins de 1% des superficies** des caves coopératives répondantes. Les bassins de production les plus actifs sont le Languedoc-Roussillon (759 ha), la Vallée du Rhône-Provence (251 ha) et le Sud-Ouest (90,7 ha). Les nouvelles variétés les plus fréquemment plantées incluent le **Floréal** (260 ha), le **Souvignier gris** (230 ha), le **Vidoc** (63 ha) et le **Grenache gris** (50 ha).

Figure 10 : Surfaces plantées en nouvelles variétés par bassin de production



Source : étude quantitative INNOGOUV 2024-2025

Les besoins prioritaires des caves dans le choix de nouvelles variétés varient aussi selon les bassins. Au niveau national, la **qualité œnologique** vient en premier, suivie de la **résistance aux maladies** et de **l'adaptation au changement climatique**. En Champagne, la résistance aux maladies est prioritaire, tandis qu'en Languedoc-Roussillon, la qualité œnologique est primordiale, probablement en raison de la présence de vins à Indication Géographique Protégée (IGP), dont les cahiers des charges offrent plus de flexibilité et de possibilités dans le choix des variétés.

Les principaux freins à la plantation de nouvelles variétés sont les cahiers des charges des vins à Appellation d'Origine Protégée (AOP), l'acceptation des vins par les consommateurs, ainsi que la disponibilité et le coût des plants. En Champagne, les contraintes réglementaires constituent le frein principal, alors qu'en Languedoc-Roussillon, l'acceptation des vins par les consommateurs est le principal obstacle. En Aquitaine, l'absence de nécessité d'introduire de nouveaux cépages est aussi un frein notable.

25% des caves enquêtées perçoivent un **potentiel de valorisation dans ces nouvelles variétés**, et une cave sur trois est satisfaite des premiers résultats agronomiques. **50% des caves envisagent d'utiliser des cépages anciens locaux mieux adaptés au changement climatique**, tandis qu'une cave sur trois envisage d'utiliser des cépages étrangers.

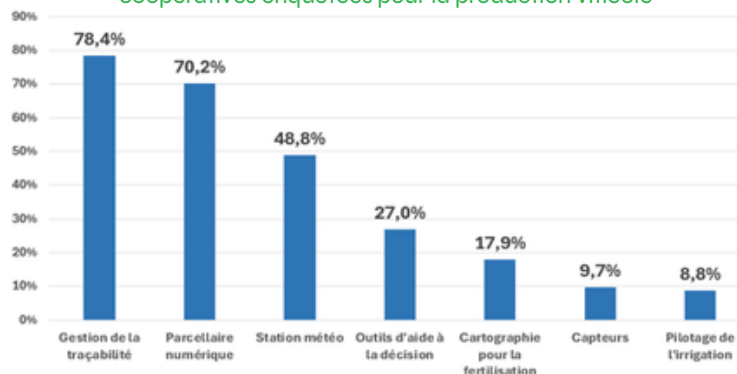
Des innovations numériques axées sur la traçabilité, la gestion des apports, la mise en marché et l'intelligence artificielle (IA)

Les innovations numériques peuvent être caractérisées sous l'angle des actions et processus, mais aussi des produits (Kohli et Melville, 2019). En nous appuyant sur ces auteurs, nous définissons l'innovation numérique comme un processus socio-technique intégratif dans lequel les organisations exploitent les technologies de l'information sous-jacentes, leurs capacités en matière de connaissances et les signaux environnementaux afin de générer des produits, des services ou des processus novateurs concernant le numérique.

A ce niveau, les résultats de l'enquête quantitative confirment ceux de l'étude qualitative (voir Les Synthèses d'Innogouv n°1).

Pour la production viticole, près de **80% des coopératives vinicoles** déclarent avoir mis en place des **outils de traçabilité** et, près de **70%**, des **outils de gestion du parcellaire**. Très peu de caves coopératives déclarent utiliser des capteurs (9,7%) ou des outils de pilotage de l'irrigation (8,8%).

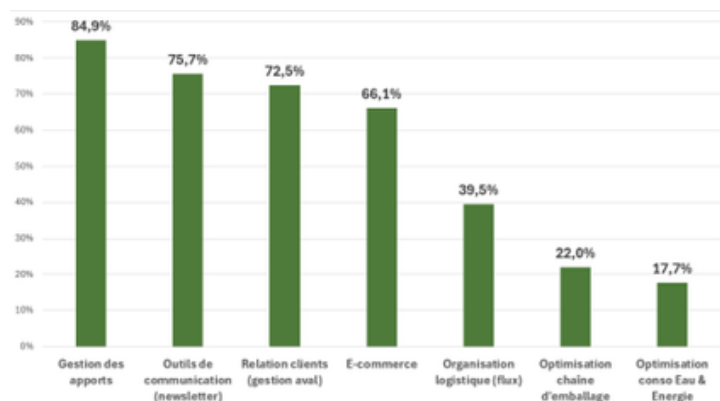
Figure 11 : Outils numériques mis en place par les caves coopératives enquêtées pour la production viticole



Source : étude quantitative INNOGOUV 2024-2025

Au niveau vinicole et de l'entreprise elle-même, on trouve majoritairement des **outils de gestion des apports (84,9%)**, de **communication interne (75,7%)**, de **relations clients** et de **e-commerce** (plus de 65% des caves pour chacun de ces deux aspects), mais très peu d'outils d'optimisation des consommations d'eau ou d'énergie (17,7%).

Figure 12 : Outils numériques mis en place par les caves coopératives enquêtées au niveau vinicole et de la gestion de l'entreprise

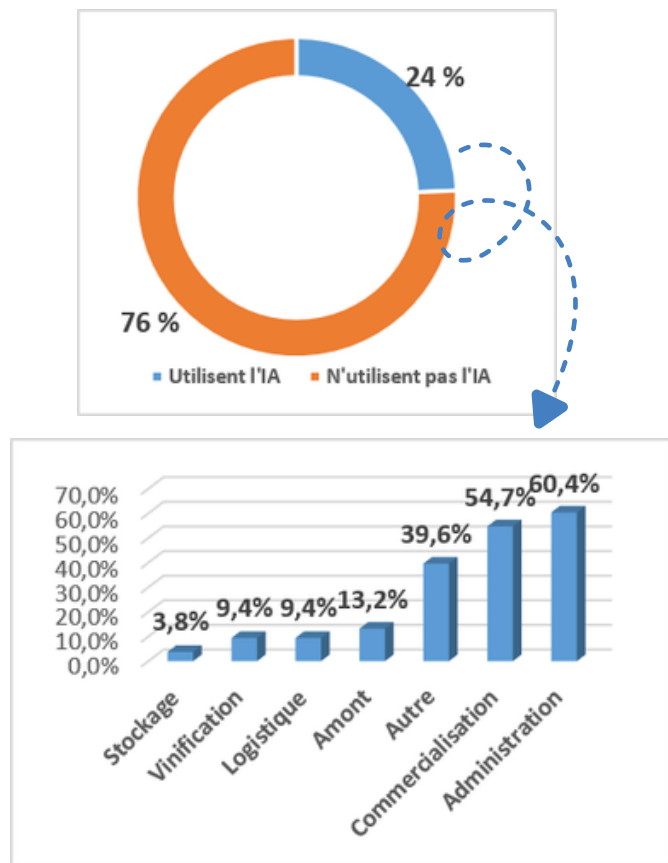


Source : étude quantitative INNOGOUV 2024-2025

Les **principales motivations** pour la mise en place de ces outils sont liées à la **réglementation** (142 caves, soit 65,1%), mais concernent très peu la préservation de l'environnement (13,3%) ou encore la diminution de la pénibilité du travail (9,2%). Les **freins** sont majoritairement liés au **manque de compétences des utilisateurs** (cité par 178 caves, soit 81,6%) ou à la **complexité perçue des outils** (59,2%), mais quasiment pas à la

sécurité des données (4 réponses seulement). Enfin, nous avons voulu savoir quelles étaient les pratiques des coopératives vinicoles en matière d'IA au moment où celle-ci est en plein essor. Le schéma ci-après montre que **près de 25% des coopératives enquêtées** déclarent y avoir recours, principalement en matière de gestion (administration, marketing et commercialisation) grâce à l'IA générative.

Figure 13 : Recours à l'Intelligence Artificielle par les caves coopératives enquêtées et principaux domaines d'application



Source : étude quantitative INNOGOUV 2024-2025

Des innovations organisationnelles très diverses visant la performance économique et sociale

L'innovation organisationnelle décrit « la mise en œuvre d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures de la firme » (OCDE, 2006, p. 60). Dans cette synthèse, nous traitons des changements organisationnels globaux (fusions, changements de forme juridique ou de statuts), de la diversification des circuits de commercialisation et des politiques de recrutement (adhérents, salariés) qui nous semblent être des enjeux clé. Les autres aspects feront l'objet d'analyses ultérieures.

Au niveau global, notre enquête révèle que, au cours des trois dernières années, 15,8 %

Les caves coopératives ont eu recours à un changement organisationnel : il s'agit de de **fusions**, ou de **changements de statuts significatifs**. Il n'y a pas eu de changements de forme juridique proprement dite.

Pour ce qui est de la **diversification des circuits de commercialisation**, **75% des coopératives vinicoles** y ont eu recours, dont **42% depuis moins de trois ans**. Cette tendance forte peut s'expliquer par les difficultés grandissantes rencontrées sur les marchés, avec les effets de la pandémie de COVID-19, la baisse continue de la consommation française, les problèmes géopolitiques à l'export et les changements d'habitude de consommation.

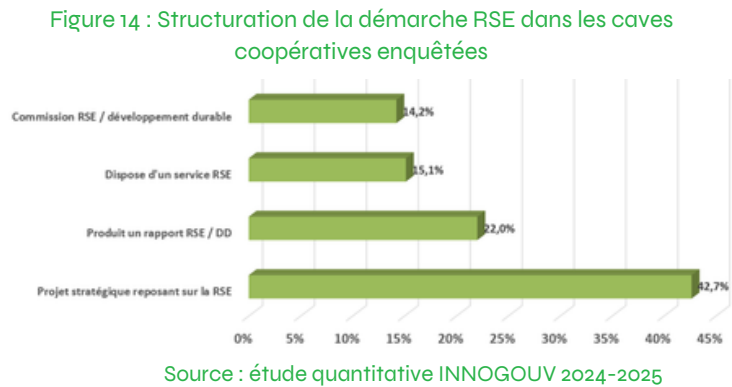
Enfin, **de nombreuses caves rencontrent des problèmes en matière d'attractivité vis-à-vis des vignerons ou des salariés**. Ainsi, 50% des coopératives déclarent avoir des difficultés à attirer de nouveaux adhérents. Parmi elles, 70% proposent des services supplémentaires et 61% offrent davantage de souplesse d'accès (périodes d'essai ou probatoires, par exemple). En ce qui concerne les salariés, deux caves sur trois rencontrent des difficultés de recrutement. Pour remédier à cela, 67% d'entre-elles proposent de meilleures conditions de travail, environ 50% offrent des avantages financiers et 25% mettent en avant leurs actions en matière de RSE.

Les coopératives vinicoles mettent l'accent sur la performance durable

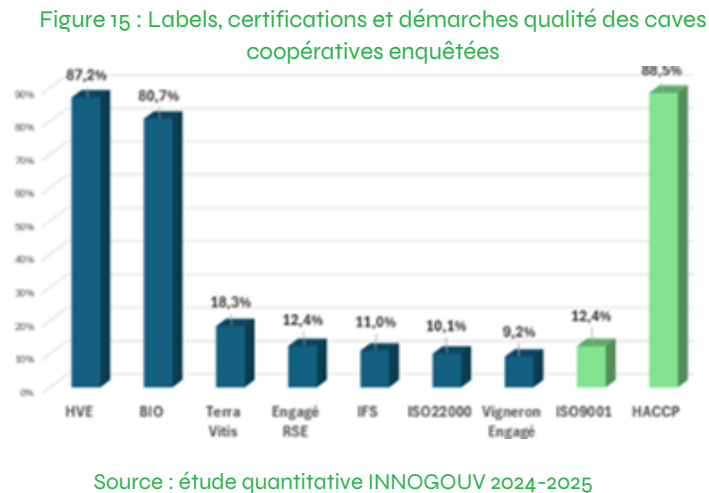
La notion de développement durable est issue du rapport Brundtland (1987) qui le définit comme étant un « mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. » La performance durable dérive de cette notion et s'applique aux entreprises. C'est un concept très complexe, multi-dimensionnel et au sujet duquel très peu d'études existent en matière de coopératives agricoles (Chollet et al., 2025).

On peut en donner une définition managériale grâce aux travaux d'Elkington (1997) qui souligne que les entreprises coordonnent leurs efforts afin d'être viables sur le plan économique, respectueuses de l'environnement et socialement responsables. C'est la fameuse « triple bottom line » ou « triple résultat » économique, social et environnemental.

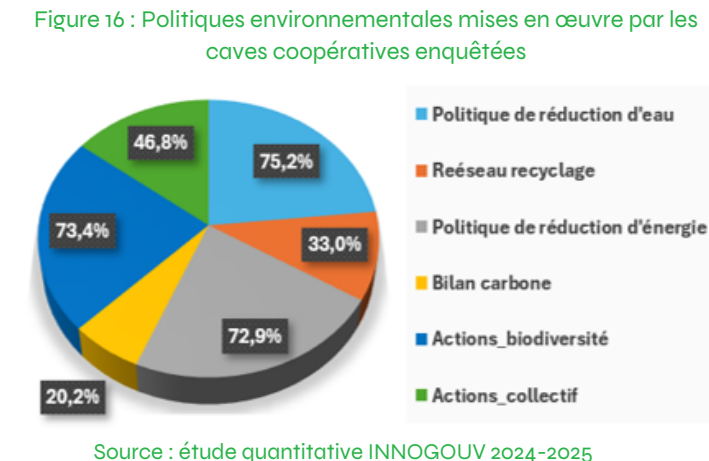
En ce qui concerne la performance durable, on note que **plus de 42% des coopératives** déclarent avoir un **projet stratégique** reposant sur la **RSE**, 22% déclarent produire un rapport RSE, dont environ la moitié publient ce rapport une fois par an sur leur site internet. De plus, 15% des caves ont un service RSE et **14%** ont mis en place une **commission RSE/développement durable** comprenant notamment des salariés.



Les **principaux labels et certifications** sont la **Haute Valeur Environnementale (HVE)**, pour près de 90% des caves, et **l'Agriculture Biologique (AB)**, pour plus de 80% d'entre-elles. Ces certifications ne concernent évidemment pas l'ensemble de la production des caves coopératives, ni celle des exploitations adhérentes. En outre, il faut noter que près de **20% des coopératives** ont le label « **Terra Vitis** », près de **10% sont certifiées « Vignerons Engagés »** et **plus de 10% sont « Engagées RSE »**. En ce qui concerne les autres démarches qualité, HACCP arrive sans surprise en tête avec plus de 88% des coopératives, et ISO 9001 en deuxième position avec près de 12% des caves coopératives.



En matière environnementale, **le recyclage des emballages est largement répandu**, mais seulement 33 % des coopératives déclarent adhérer à un réseau de recyclage. Près de ¾ des coopératives déclarent mener une **politique de réduction des consommations d'eau (75,2%)** et **d'énergie (72,9%)**. Par ailleurs, **20 % d'entre-elles déclarent avoir réalisé un bilan carbone**, **plus de 70% indiquent avoir mis en place des actions en faveur de la biodiversité** et 47% ont un plan d'action collectif au vignoble.



Du point de vue social, **81% des caves** enquêtées proposent des **aides financières aux adhérents**, dont 92% sous forme d'**avances de trésorerie**, 36% sous forme d'**aides spécifiques aux jeunes agriculteurs** et la même proportion sous forme d'**aides aux nouveaux arrivants**. De plus, 24% octroient des aides spécifiques à la transition en AB. Par ailleurs, 31% des coopératives déclarent avoir réalisé une enquête de satisfaction auprès de leurs adhérents, au cours des 3 dernières années. Plus de **37% des caves** déclarent avoir mis en place des **mesures d'inclusion des jeunes** adhérents (accompagnement à la reprise des exploitations dans le cadre familial ou hors cadre familial, ou

encore, dans une moindre mesure, portage du foncier).

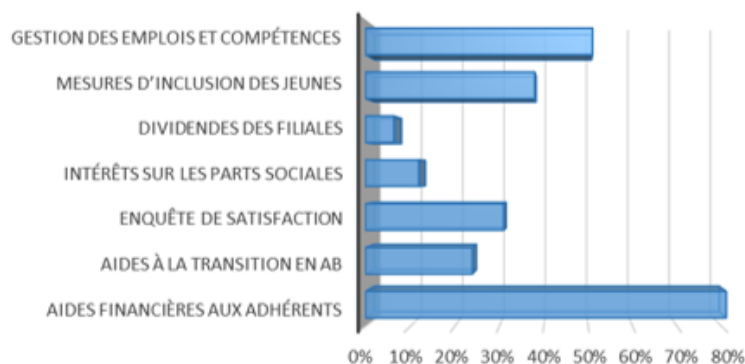
Enfin, **plus de 50% des caves** indiquent avoir mis en place une **Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)**, près de **40% mesurent la satisfaction des salariés** (en dehors de l'entretien individuel annuel), 30% ont un groupe de travail sur l'amélioration des conditions de travail et environ **25% pratiquent l'intéressement des salariés**.

Conclusion

L'enquête met en évidence une **forte diversité de situations et de trajectoires selon le bassin de production (innovation variétale notamment) et la taille des coopératives**, liées notamment aux choix stratégiques en matière de production, de commercialisation, de gouvernance, de durabilité et d'innovation. Ces résultats soulignent l'importance d'analyser plus finement les formes de gouvernance et leurs liens avec les différentes dynamiques d'innovation, en intégrant les enjeux d'adaptation au changement climatique.

Ces résultats montrent également la **nécessité de promouvoir le renouvellement générationnel et l'inclusion des femmes** pour construire une

Figure 17 : Actions sociales mises en œuvre par les caves coopératives enquêtées



Source : étude quantitative INNOGOUV 2024-2025

gouvernance plus représentative, plus participative et tournée vers l'avenir. Améliorer l'inclusion dans la gouvernance coopérative devrait nécessiter des mesures à la fois internes (commissions femmes, accès facilité des jeunes à la représentation, entre autres) et externes en vue d'améliorer l'attractivité du métier de vigneron auprès des nouvelles générations et des femmes.

Enfin, **il est prévu d'approfondir l'analyse** des données sur la performance durable pour aboutir à une **typologie des coopératives étudiées**, en fonction du bassin de production, du type de circuit de commercialisation, ou encore des liens avec les structures de second niveau.

Bibliographie

Agreste (2022). *Recensement agricole 2020 : âge des exploitants et devenir des exploitations*. Agreste Primeur, n° 10, juillet 2022, Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

Agreste (2024). *Recensement agricole 2020 : portrait des femmes exploitantes dans l'agriculture française*. Agreste Primeur, n° 2, mars 2024, Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

Bonneuil, C., Demeulenaere, E., Thomas, F., Joly, P.-B., Allaire, G. et Goldringer, I. (2006). *Innover autrement ? La recherche face à l'avènement d'un nouveau régime de production et de régulation des savoirs en génétique végétale*. Dossiers de l'environnement de l'INRA, n° 30, p. 29-51. Référence HAL : hal-00175993

Brundtland Commission (1987). *Our Common Future: Report of the World Commission on Environment and Development, World commission on environment and development, United Nations*.

Chollet, P., Enjolras, G., Pavez, I., & Saisset, L.-A. (2025). *The sustainability performance of agricultural cooperatives: A systematic literature review*. Annals of Public and Cooperative Economics. Advance online publication. <https://doi.org/10.1111/apce.70013>

Elkington, J.: (1997). *Cannibals with Forks. The Triple Bottom Line of 21st Century Business*, Capstone Publishing Ltd, Oxford, UK.

Kohli, R., & Melville, N. P. (2019). *Digital innovation: A review and synthesis*. Information Systems Journal, 29(1), 200–223. <https://doi.org/10.1111/isj.12193>

OCDE. (2006). *Manuel d'Oslo: Principes directeurs pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation* (3e Édition).

Orenbuch, R. (2023, 10 janvier). *Comment les femmes sont représentées dans les formations du vin ?* L'Etudiant. <https://www.letudiant.fr/etudes/ecoles-specialisees/comment-les-femmes-sont-representees-dans-les-formations-du-vin.html>

Purseigle, F. (2003). *L'engagement des jeunes agriculteurs dans les organisations professionnelles agricoles : contribution à l'étude des processus d'entrée dans l'action collective*. Thèse de doctorat en sociologie rurale, Institut National Polytechnique de Toulouse.

Auteurs

Louis-Antoine Saisset, Yalé Koudou, Mohamed Makraz, Leïla Temri, Philippe MacClenahan, Iciar Pavez